



## Conseil économique et social

Distr. générale  
30 novembre 2005  
Français  
Original: anglais

---

### Forum des Nations Unies sur les forêts

#### Sixième session

New York, 13-24 février 2006

Point 2 de l'ordre du jour provisoire

#### Adoption de l'ordre du jour et autres questions

### Ordre du jour

1. Élection des membres du Bureau.
2. Adoption de l'ordre du jour et autres questions d'organisation.
3. Application de la décision 5/2 de la cinquième session du Forum des Nations Unies sur les forêts.
4. Dates et lieu de la septième session du Forum.
5. Ordre du jour provisoire de la septième session du Forum.
6. Adoption du rapport du Forum sur les travaux de sa sixième session.

### Annotations

#### 1. Élection des membres du Bureau

Conformément à l'article 15 du règlement intérieur des commissions techniques du Conseil économique et social, au début de la première séance de chacune de ses sessions ordinaires, le Forum des Nations Unies sur les forêts élit parmi les représentants de ses membres un président et un certain nombre d'autres membres du Bureau, selon que de besoin (voir E/5975/Rev.1). Aux termes de la résolution du Conseil 2000/35, du 18 octobre 2000, créant le Forum, le Bureau est composé d'un président et de quatre vice-présidents (dont l'un fait également office de rapporteur), désignés selon le principe d'une répartition géographique équitable.

Le 27 mai 2005, à la 1<sup>re</sup> séance de la sixième session, le Forum a élu M. Tono Kružić (Croatie) et M. Franz Xaver Perrez (Suisse), membres du Bureau pour sa sixième session. L'élection des membres appartenant aux groupes régionaux des États d'Afrique, d'Asie, d'Amérique latine et des Caraïbes, ainsi que du Président et du rapporteur a été reportée à une séance ultérieure. Le Secrétariat a reçu après la 1<sup>re</sup> séance les candidatures ci-après :



- M<sup>me</sup> Judith Mbula Bahemuka (Kenya) au nom du Groupe des États d'Afrique;
- M. Majdi Ramadan (Liban) au nom du Groupe des États d'Asie.

Au moment de la publication du présent document, le Secrétariat n'avait reçu aucune candidature au nom des États d'Amérique latine et des Caraïbes.

Le Forum souhaitera peut-être élire les personnes susmentionnées aux postes non pourvus. Il souhaitera peut-être également élire M<sup>me</sup> Judith Mbula Bahemuka (Kenya) au poste de président et M. Franz Xaver Perrez (Suisse) au poste de rapporteur de sa sixième session.

## **2. Adoption de l'ordre du jour et autres questions d'organisation**

Conformément à l'article 7 du règlement intérieur des commissions techniques du Conseil, au début de chaque session, le Forum arrête l'ordre du jour de la session en se fondant sur l'ordre du jour provisoire.

Le Forum souhaitera peut-être noter que le Conseil, dans sa résolution 2005/29, prenant note du rapport du Forum sur les travaux de sa cinquième session et approuvant l'ordre du jour provisoire de sa sixième session, a décidé que le Forum devrait, à sa sixième session, prévoir la possibilité de recevoir et d'examiner les apports de représentants des grands groupes mentionnés et qu'à cet égard, le Bureau devrait en priorité donner aux grands groupes la possibilité d'organiser des activités parallèles en marge de la sixième session du Forum pour leur permettre de présenter leur point de vue sur les questions examinées pendant la session.

### **Documentation**

Ordre du jour provisoire (E/CN.18/2006/1)

## **3. Application de la décision 5/2 de la cinquième session du Forum des Nations Unies sur les forêts**

Dans sa décision 5/2, intitulée « Processus d'examen du cinquième Forum des Nations Unies sur les forêts », le Forum, rappelant la résolution 2000/35 du Conseil économique et social et le programme de travail pluriannuel du Forum adopté dans sa résolution 1/1, en particulier les alinéas 4 d), i), ii) et iii) de la section A, a décidé d'achever l'examen, à sa sixième session, de ce processus, sur la base du projet de texte entre crochets élaboré lors des consultations officieuses tenues à sa cinquième session. Le texte entre crochets, appelé « projet de texte du Président », qui se présente sous la forme d'un projet de résolution du Conseil, figurait en annexe à la décision 5/2. Le Secrétariat établit actuellement une note pour présenter le texte entre crochets et pour informer les États membres des faits nouveaux intervenus depuis la cinquième session du Forum.

### **Documentation**

Note du Secrétariat (E/CN.18/2006/2)

## **4. Dates et lieu de la septième session du Forum**

Le Forum décidera de la date et du lieu de la septième session.

**5. Ordre du jour provisoire de la septième session du Forum**

Le Forum recommandera au Conseil économique et social d'adopter l'ordre du jour provisoire de la septième session.

**6. Adoption du rapport du Forum sur les travaux de sa sixième session**

Conformément à l'article 37 du règlement intérieur, le Forum soumettra au Conseil économique et social un rapport sur les travaux de sa session.

---